18 rue de la Mairie 45460
tel 02.38.58.36.89
commune.bouzy@orange.fr
bouzylaforet.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11
   2.3. Recettes 12
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B) 13
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 15
4. Financement des investissements 16
   4.1. Montants financiers 16
   4.2. Etat de la dette du service 16
   4.3. Amortissements 16
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 16
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 18
   5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) 18
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

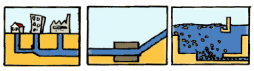

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : BOUZY-LA-FORET
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi : BOUZY-LA-FORET
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
(Commission consultative des services publics / concerne les communes de plus de 10 000 habitants)
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* : ……2003 …… .. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : …15.05.2008 …. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

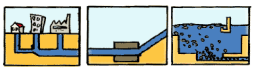

Le service est exploité en ☑ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 273 habitants au 31/12/2015 (240 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 105 abonnés au 31/12/2015 (91 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BOUZY-LA-FORET					
Total	**___91_**	**105**	**0**	**105**	**____15.4%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 132.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 79 abonnés/km) au 31/12/2015. (91 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.6 habitants/abonné au 31/12/2015. (2.64 habitants/abonné au 31/12/2014).

1.5. Volumes facturés

PERIODE DE REFERENCE : 01.10.2014 au 30.09.2015

	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	8 954	8 862	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	**8 954**	**8 862**	**-1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

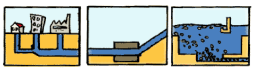

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m^3	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m^3	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2014 en m^3**	**Volumes importés durant l'exercice 2015 en m^3**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2015 (0 au 31/12/2014).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.68 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1.68 km (1 km au 31/12/2014).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 :
Code Sandre de la station : 0445049S004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Assainissement
Date de mise en service	01.11.2008
Commune d'implantation	BOUZY LA FORET
Lieu-dit	Bourg
Capacité nominale STEU en EH [1]	350 EH
Nombre d'abonnés raccordés	105
Nombre d'habitants raccordés	273
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	52.5

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...	08.09.2006 / 22.06.2007	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Filtres plantés de roseaux Ruisseau le St Laurent	
Polluant autorisé	Concentration mx au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	90	☐ et ☐ ou	
MES	30	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NK	15	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	5	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26.03.2015	oui	4.2		Inf 30		5.6		35		5.1	
16.11.2015	oui	3.7		68		5.6		36		9	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2014 en tMS**	**Exercice 2015 en tMS**
STEU du Bourg	0	0

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2014 en tMS**	**Exercice 2015 en tMS**
STEU du Bourg	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

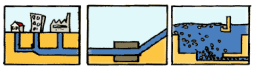

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA)[1]	1 400 HT	1 500 HT
Participation aux frais de branchement	**0**	**0**

[1] Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		**Au 01/01/2015**	**Au 01/01/2016**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	De 0 à 120 m^3	0,89 €/m^3	0,89 €/m^3
	De 120 m^3 à _____ m^3	0.89 €/m^3	0.89 €/m^3
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.19 €/m^3	0,18 €/m^3
	VNF rejet :	0 €/m^3	0 €/m^3
	Autre : _____	0 €/m^3	0 €/m^3

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30.10.2008 effective à compter du 30.10.2008 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.(Délibération 2008-92)

Délibération du 28.06.2013 effective à compter du 01.10.2013 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif. (Délibération 2013-37)
Délibération du 20.09.2016 effective à compter du 01.10.2016 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif. (Délibération 2016-42)

- Délibération du 30.10.2008 effective à compter du 30.10.2008 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement. (Délibération 2008-92)
  Délibération du 26.03.2015 effective à compter du 01.01.2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement. (Délibération 2015-21 BIS)

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0 %
Part proportionnelle	106.80	106.80	0 %
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	156.80	156.80	0 %
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	0 %
Part proportionnelle	____	____	0 %
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,80	21.6	-5.3 %
VNF Rejet :	0,00	0,00	0 %
Autre : _____	0,00	0,00	0 %
TVA	17.96	17.84	-0.7 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	40.76	39.44	-3.2 %
Total	**197.56**	**196.24**	-0.7 %
Prix TTC au m^3	**1.65**	**1.64**	-0.6 %

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☑ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Réduction redevance Agence de l'eau de 0.19 à 0.18 € par mètre cube entre le 1er janvier 2015 et le 1er janvier 2016.

2.3. Recettes

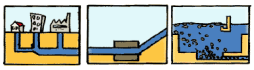

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	**14 310**	**14 032**	
dont abonnements	/	/	
Redevance eaux usées usage non domestique	**0**	**0**	
dont abonnements	**0**	**0**	
Recette pour boues et effluents importés	**0**	**0**	
Régularisations (+/-)	**0**	**0**	
Total recettes de facturation HT	**14 310**	**14 032**	
Recettes de raccordement	**0**	**18 666.58**	
Prime de l'Agence de l'Eau	**12.9**	**15.75**	
Contribution au titre des eaux pluviales	**0**	**0**	
Recettes liées aux travaux	**0**	**0**	
Contribution exceptionnelle du budget général	**10 000**	**10 000**	
Autres recettes (préciser)	/	/	
Total autres recettes HT	**10 012.9**	**28 682.33**	
Total des recettes	**24 322.90**	**42 714.33**	**+ 57 %**

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 79.55 % des 132 abonnés potentiels (91 % pour 2014).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P202.2B)

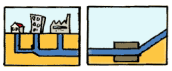

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**100**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de BOUZY LA FORET :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux d'incestissement engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	294 570
Montants des subventions en €	0	196 000
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		85 647.26	168 585.52
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	6 762.02	11 328.44
	en intérêts	4 194.22	4 702.85

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 4 118.93 € (4 118.93 € en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Extension du réseau	0	325 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2015 (0 €/m^3 en 2012).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	240	273
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,65	1,64
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	91 %	79.55 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100/120	100/120
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	——	——
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0